

PREFET DU VAL DE MARNE

**CONTRAT DE VILLE DU HAUT VAL-DE-MARNE
PROGRAMMATION 2023
FICHE ACTION SYNTHETIQUE**

Nom du porteur	Ville : CHENNEVIERES-SUR-MARNE Service : CENTRE MUNICIPAL LA COLLINE – PÔLE CENTRE SOCIAL
Adresse	13 rue Rabelais 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE
Territoire du projet	<input checked="" type="checkbox"/> Bois l'Abbé (Chennevières-sur-Marne) <input type="checkbox"/> Haie Griselle (Boissy-Saint-Léger)
Intitulé de l'action	LA CULTURE, L'AFFAIRE DE TOUS !
Renouvellement de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Pilier	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion sociale <input type="checkbox"/> Cadre de vie et renouvellement urbain <input type="checkbox"/> Développement économique et emploi
Priorités du cadre stratégique	<input checked="" type="checkbox"/> Favoriser la réussite éducative <input type="checkbox"/> Améliorer l'accès aux droits et l'implication citoyenne <input type="checkbox"/> Lutter contre l'insécurité, améliorer le quartier et son image <input type="checkbox"/> Améliorer et renforcer le partenariat, clarifier la communication envers les habitants <input type="checkbox"/> Favoriser l'accès à l'emploi <input type="checkbox"/> Renforcer l'accueil des entreprises et favoriser leur participation à la politique de la ville
Thème ACsé (Se référer à la nomenclature 2022)	Culture et expression artistique (1.4) Diffusion culturelle (141) Accès à l'offre et aux équipements culturels (1412)
Lieu(x) de déroulement de l'action (dans quelle structure ? dans quel(s) quartier(s)?...)	Centre municipal la Colline - Quartier du Bois l'Abbé 13 rue Rabelais - 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE Equipements culturels en Ile-de-France

<p>Public visé</p>	<p>- Nombre de personnes concernées : 500</p> <p>- Origine géographique :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) réglementaire(s) <input type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) en veille</p> <p>- Caractéristiques d'âge :</p> <p><input type="checkbox"/> 0/5 ans <input type="checkbox"/> 6/15 ans <input type="checkbox"/> 16/17 ans <input type="checkbox"/> 18/25 ans <input type="checkbox"/> 26/64 ans <input type="checkbox"/> 65 ans et plus <input checked="" type="checkbox"/> Tous âges</p> <p>- Caractéristiques de sexe :</p> <p><input type="checkbox"/> Femmes <input type="checkbox"/> Hommes <input checked="" type="checkbox"/> Mixte</p> <p>- S'il s'agit d'un public spécifique, le préciser (jeunes, femmes, familles, DELD, bénéficiaires du RSA, personnes handicapées...) :</p> <p>Adultes, familles, enfants de 9 à 15 ans.</p>
<p>Dates de déroulement de l'action (date de démarrage / date de fin / fréquence)</p>	<p>Date de démarrage : Janvier 2023 Date de fin : Décembre 2023 Durée : 1 an Fréquence :</p> <p>Atelier théâtre : hebdomadaire Pause Culturelle : hebdomadaire Culture&Vous : quotidien Repas Partagé : mensuel Sortie Famille : selon planning</p>
<p>Objectifs opérationnels de l'action (3 maximum)</p>	<p>Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs.</p>
<p>Description synthétique de l'action</p>	<p>Contexte / Cadre général :</p> <p>Plusieurs lois réaffirment le droit à l'accès à la culture et aux loisirs pour tous. Pour exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La loi d'orientation du 29 juin 1998 relative à la lutte contre les exclusions : « L'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté ». - La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) : les droits culturels sont reconnus comme droits fondamentaux, au même titre que l'ensemble des droits de l'homme.

Pour autant, enquête après enquête, on constate que les catégories populaires restent à l'écart des offres culturelles proposées. De plus, la crise sanitaire de ces deux dernières années a fortement impacté le secteur de la culture : fermetures de sites, jauges limitées, peur de la maladie ... C'est dans ce contexte que le Centre municipal la Colline propose un ensemble d'actions permettant aux Canavérois de découvrir et/ou élargir leurs connaissances dans les domaines culturels et artistiques.

Déroulement de l'action / étapes :

1. Atelier théâtre :

Les enfants issus du quartier prioritaire du Bois l'Abbé sont éloignés des lieux culturels et artistiques. Aussi, l'atelier théâtre a pour but de rapprocher les enfants - et leurs familles - des équipements culturels tels que le théâtre municipal.

Avant l'atelier :

En début d'année, une communication sera transmise aux écoles, collèges, ainsi qu'aux participants déjà présents l'année précédente.

L'animateur effectuera des recherches sur les différentes techniques utilisées lors des séances. Il préparera le planning des représentations et des répétitions.

Enfin, l'animateur organisera des sorties : demande de devis, réalisation d'une programmation, etc.

Pendant l'atelier :

Les ateliers se dérouleront tous les mercredis de 9h30 à 11h00 pour les élémentaires et de 16h00 à 17h30 pour les collégiens (hors vacances d'été et de Noël et le dernier mercredi de chaque mois).

Les ateliers permettront aux participants de développer :

- L'imagination et la créativité ;
- L'écriture ;
- L'écoute ;
- La critique ;
- La confiance en soi ;
- L'élocution et le vocabulaire ;
- La mémorisation via des petits exercices et des textes ;
- Le jeu sur scène et l'expression corporelle.

Au cours des ateliers, différentes techniques seront utilisées tels que : la parole à l'enfant, scénettes d'improvisation, jeux de rôle, mime, etc.

Le choix du thème et le contenu des textes seront réalisés en concertation avec les participants.

Par ailleurs, des représentations seront faites lors des événements de la ville tels que le Gala de Noël, la Fête aux 1000 couleurs, la Journée internationale des droits des femmes, le festival découverte au Théâtre Roger Lafaille.

Enfin, des sorties seront organisées afin que les participants découvrent l'univers du théâtre : coulisses, costumes, rencontres avec des comédiens, etc.

2. Pause culturelle :

A l'origine, la Pause Culturelle a été créée afin de lutter contre l'isolement et de favoriser l'accès à la culture pour des familles aux faibles ressources.

En 2022, différents changements d'animateurs* ont fragilisé cette action ; il conviendra donc de relancer l'action en 2023.

Avant l'atelier/la sortie :

L'animateur effectuera des recherches en lien avec les thèmes choisis : contenu culturel et méthode d'animation adaptée aux participants accueillis, idées de sorties ...

Une communication mensuelle sera réalisée et diffusées aux habitants et dans les services municipaux.

Pendant l'atelier/la sortie :

Les ateliers se dérouleront tous les lundis de 14h à 16h (hors vacances d'été et de Noël) ; ils suivront le rythme suivant :

- 1^{er} lundi : choix du thème mensuel, brainstorming, échanges.
- 2^{ème} lundi : sensibilisation en lien avec le thème choisi.
- 3^{ème} lundi : sensibilisation et/ou sorties culturelles en lien avec le thème
- 4^{ème} lundi : animation et bilan du mois.

En fonction des thématiques choisies, la sensibilisation pourra se poursuivre sur le mois suivant.

Les séances débuteront par un temps d'accueil et d'échanges autour d'une collation.

Les participants seront acteurs de la programmation, du choix des thèmes et de l'organisation des sorties.

*L'animateur en charge de cette action est parti en congés parental durant 6 mois (mars à août).

3. Repas culturels :

Les repas culturels ont été mis en place pour offrir aux canavérois un moment de partage et de convivialité favorisant le lien social et la découverte culturelle.

Avant le repas :

Les habitants seront sollicités afin de définir les thèmes annuels et mensuels des repas.

Un atelier "déco de table" sera réalisé le vendredi précédent le repas avec des habitants bénévoles.

La veille du repas, la référente famille réalisera les courses parfois accompagnée par des bénévoles.

Le jour du repas, de 9h à 12h, les mets seront cuisinés par la référente famille et les bénévoles. La salle de déjeuner sera aménagée par des animateurs.

Pendant le repas :

10 repas auront lieu aux dates suivantes : mercredi 25 janvier, mercredi 22 février, mercredi 29 mars, mercredi 26 avril, mercredi 24 mai, mercredi 28 juin, mercredi 27 septembre, mercredi 25 octobre, mercredi 29 novembre et mercredi 13 décembre 2023.

Les participants inscrits se présenteront au Centre municipal à midi et seront accueillis par l'animateur. Un apéritif convivial sera proposé. Les

plats seront apportés au fur et à mesure du déroulement du repas. Les agents inciteront aux échanges entre les participants.
 Une animation culturelle en lien avec le thème choisi sera proposée au cours du repas.
 A l'issue du repas, les bénévoles et les participants seront invités à débarrasser la table, à réinstaller la salle et à prendre part à la vaisselle.

4. Sorties culturelles :

Avant les sorties :

De janvier à mars, des réunions avec les habitants permettront de réaliser la programmation 2023 : recherche de sites culturels, demande de devis, etc. La première réunion se déroulera le jeudi 5 janvier 2023.

Pendant les sorties :

Les animateurs rappelleront les consignes à respecter pendant le trajet et sur le lieu de la sortie, ainsi que les horaires de retour.

En fonction de la destination, des visites guidées et des animations seront privilégiées afin de garantir le partage de connaissances.

5. Culture&Vous :

Cette action regroupe 2 dispositifs numériques d'accès à la culture :

- Un agent recensera et sélectionnera les offres proposées par l'association « Culture du Cœur » en fonction de leur thématique, de la tranche d'âge, de la localisation géographique ou des souhaits du public. Ces offres seront visibles et consultables sur un panneau d'affichage situé à l'accueil.
 De plus, l'ensemble des offres de l'association « Culture du cœur » est accessible en libre-service via les ordinateurs du Centre municipal La Colline. Un agent sera mis à disposition afin de réserver les places sur internet.
 Par la suite, les familles se rendent par leur propre moyen au jour et heure de l'événement.
- Sur sa page Facebook, le Centre publiera des informations liées à la culture : actualités culturelles, offres de spectacles, expositions gratuites, patrimoine à (re)découvrir, idées de sorties...

Moyens mis en œuvre :

Moyens matériels : vidéoprojecteur, ordinateur, cuisine pédagogique, salles d'activités, panneaux d'affichage.

Moyens humains :

	Nombre de personnes	Nombre en ETP
PERSONNEL RÉMUNÉRÉ		
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)	4	0,53
Adultes-Relais		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		

	Volontaires ou stagiaires indemnisés		
	Personnel mis à disposition "payante"		
	PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ		
	Bénévoles	5	0,07
	Volontaires en service civique		
	Personnel mis à disposition « gratuite »		
	<p>A quel(s) besoin(s) cela répond-il ? Les habitants manifestent le besoin d'accéder à différentes activités culturelles adaptées à leurs revenus et à leur mobilité géographique afin de renforcer leur socialisation et leur exercice de la citoyenneté. De plus, ce besoin s'est accru suite à la COVID-19.</p>		
	<p>Qui a identifié ce(s) besoin(s) ? Les agents du Centre municipal la Colline.</p>		
Acteurs et partenaires	<p>Personne responsable de l'action : Nom / Prénom : Mme CHANTRIAUX Myriam Fonction : Référente famille Téléphone : 01-45-94-27-99 Mail : myriam.chantriaux@chennevieres.fr</p>		
	<p>Intervenants sur l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nom / Prénom – Fonction - Mme ANDREAN Hélène : animatrice socioculturelle - M. OUMOURI Tadjidine : animateur socioculturel - Mme POHO Laetitia : agent d'accueil et d'orientation 		
	<p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Services communaux : <ul style="list-style-type: none"> - Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Théâtre Roger Lafaille - Service jeunesse - Partenaires extérieurs : <ul style="list-style-type: none"> - Culture du Cœur - Fédération des Centres Sociaux du Val-de-Marne - Dispositifs mobilisables : <ul style="list-style-type: none"> - ANCT – BOP 147 		

<p>Evaluation de l'action Résultats attendus et indicateurs</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amorcer une ouverture d'esprit en matière d'accès à la culture. - Transmettre des connaissances. <p>Indicateurs prévus pour l'action : Un questionnaire de satisfaction permettra d'évaluer l'impact des différentes actions tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif (apports et découvertes culturels). Il sera relevé le nombre de participants par action où seront distinguées les catégories par âges, sexes et zones de résidences. Pour la page Facebook, seront relevés les nombres de personnes touchées, d'interactions et de partages.</p>																												
<p>Financement de l'action</p>	<p>Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, salaires, déplacements, etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prestation de service : 3 920 € - Achat de matières et fournitures : 1 800 € - Déplacement : 8 400 € - Charges de personnel : 22 374 € <p>Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?</p> <p>Oui pour les actions suivantes : Repas culturels et Sorties culturelles. Les ateliers théâtre et la Pause Culturelle sont gratuits ; seules les sorties organisées dans le cadre de ces actions requièrent une participation financière.</p> <p>Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :</p> <p>Pour les Repas Culturels, le tarif appliqué est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adhérents adultes : 4 € - Adhérents mineurs : 2 € - Non adhérents adultes : 7 € - Non adhérents mineurs : 5 € - Gratuité pour les mineurs de moins de 3 ans - Gratuité pour les bénévoles préparant le repas. <p>Pour les Sorties culturelles, un tarif modulé est appliqué :</p> <table border="1" data-bbox="584 1688 1469 2098"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">Sans transport</th> <th rowspan="2">Avec transport</th> </tr> <tr> <th>Tarif par usager adhérent</th> <th>Tarif par usager non adhérent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Droit d'entrée par personne compris entre ...</td> <td></td> <td></td> <td rowspan="7">20% du coût du transport à la charge des usagers.</td> </tr> <tr> <td>0,50€ et 5,00€</td> <td>2,00€</td> <td>5,00€</td> </tr> <tr> <td>5,01€ et 8,00€</td> <td>3,50€</td> <td>7,00€</td> </tr> <tr> <td>8,01€ et 12,00€</td> <td>5,50€</td> <td>11,00€</td> </tr> <tr> <td>12,01€ et 17,00€</td> <td>8,00 €</td> <td>15,00€</td> </tr> <tr> <td>17,01€ et 22,00€</td> <td>10,50€</td> <td>18,00€</td> </tr> <tr> <td>22,01€ et 30,00€</td> <td>15,00€</td> <td>20,00€</td> </tr> </tbody> </table>		Sans transport		Avec transport	Tarif par usager adhérent	Tarif par usager non adhérent	Droit d'entrée par personne compris entre ...			20% du coût du transport à la charge des usagers.	0,50€ et 5,00€	2,00€	5,00€	5,01€ et 8,00€	3,50€	7,00€	8,01€ et 12,00€	5,50€	11,00€	12,01€ et 17,00€	8,00 €	15,00€	17,01€ et 22,00€	10,50€	18,00€	22,01€ et 30,00€	15,00€	20,00€
	Sans transport		Avec transport																										
	Tarif par usager adhérent	Tarif par usager non adhérent																											
Droit d'entrée par personne compris entre ...			20% du coût du transport à la charge des usagers.																										
0,50€ et 5,00€	2,00€	5,00€																											
5,01€ et 8,00€	3,50€	7,00€																											
8,01€ et 12,00€	5,50€	11,00€																											
12,01€ et 17,00€	8,00 €	15,00€																											
17,01€ et 22,00€	10,50€	18,00€																											
22,01€ et 30,00€	15,00€	20,00€																											

A partir de 30,01€	20,00€	27,00€	
--------------------	--------	--------	--

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (ex : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :

Agent/Fonction	Nbre d'h	Salaire
CHANTRIAUX Myriam Référente Famille	308h	9 064,44€
ANDREAN Hélène Animatrice Socioculturel	189h	3 951,99 €
POHO Laetitia Agent d'accueil	32h30	610,68 €
OUMOURI Tadjidine Animateur Socioculturel	433h	8 746,60€
TOTAL	962h30	22 373,70€

Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ? (Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes et de biens meubles [matériel, véhicules, etc.] ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.)

Bénévolat :

- Préparation des repas : 3 bénévoles x 3 heures x 10 repas -> 90 h
- Préparation de la décoration des repas partagés : 2 bénévoles x 2h x 10 repas -> 40h
- **TOTAL des HEURES : 130 heures**

Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :

Néant.

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action pour 2023 et celui de 2022 (notamment les augmentations) :

Augmentation des budgets suivants :

- **Achats de matières et de fournitures**, afin de prendre en compte l'augmentation du cout de la vie.
- **Transports**, afin de prendre en compte l'augmentation du prix de l'essence.
- **Charges de personnel**, le nombre d'heures prévu sur le projet n'a pas beaucoup changé par rapport à 2022 ; cependant les agents et les taux horaires ont évolué.

Cadre réservé à l'administration :

Avis du comité technique :

Date :

Décision du comité de pilotage :

Date :

Le 15/11/2022

Mickael ASSOUS
Maire-adjoint de Chennevières-sur-Marne
Délégué à la Politique de la Ville et l'Épicerie solidaire